

Nous soussignés (dénomination)
(organisme de garantie collective, établissement de crédit,
société de financement, entreprise d'assurance ou
groupement, répondant aux conditions prévues par les
articles R. 211-26 et R. 211-29 du code du tourisme)

UNAT
Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air

Adresse : 8 Rue César Franck - 75015 Paris

Représenté par (Nom, prénoms) : Fournier Hervé

Qualité : Président du Fonds Mutuel de Solidarité de l'UNAT

Déclarons nous porter caution de :

Dénomination de la personne morale
ou nom et prénoms de la personne
physique :

Association Nationale d'Animation et Éducation
ANAE

Numéro SIREN ou SIRET : 775 692 189 00076

Adresse : 12 Rue de la Gare
71240 Sennecey le grand

dans les conditions prévues par les articles L. 211-18 et R. 211-26 à R. 211-34 du code du tourisme tels que modifiés par le décret n°2015-1111 du 2 septembre 2015 relatif à la garantie financière et à la responsabilité civile professionnelle des agents de voyage et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours (1).

L'engagement est valable à compter du **01 janvier 2017** au **31 décembre 2017**

La garantie financière s'étend aux activités exercées par les établissements secondaires (succursales ou points de vente de l'entreprise/l'organisme immatriculé) ou aux associations/organismes sans but lucratif (membres de l'union ou de la fédération immatriculée).

En toute hypothèse, la garantie financière cessera dans les conditions prévues par l'article R.211-33 du code du tourisme, tel que modifié par le décret n°2015-1111 du 2 septembre 2015.

Fait à Paris, le 21 février 2017
Signature et cachet de l'organisme de garantie



1 Cette référence aux « articles R. 211-26 à R. 211-34 du code du tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015 » doit impérativement figurer sur l'attestation communiquée à la commission d'immatriculation